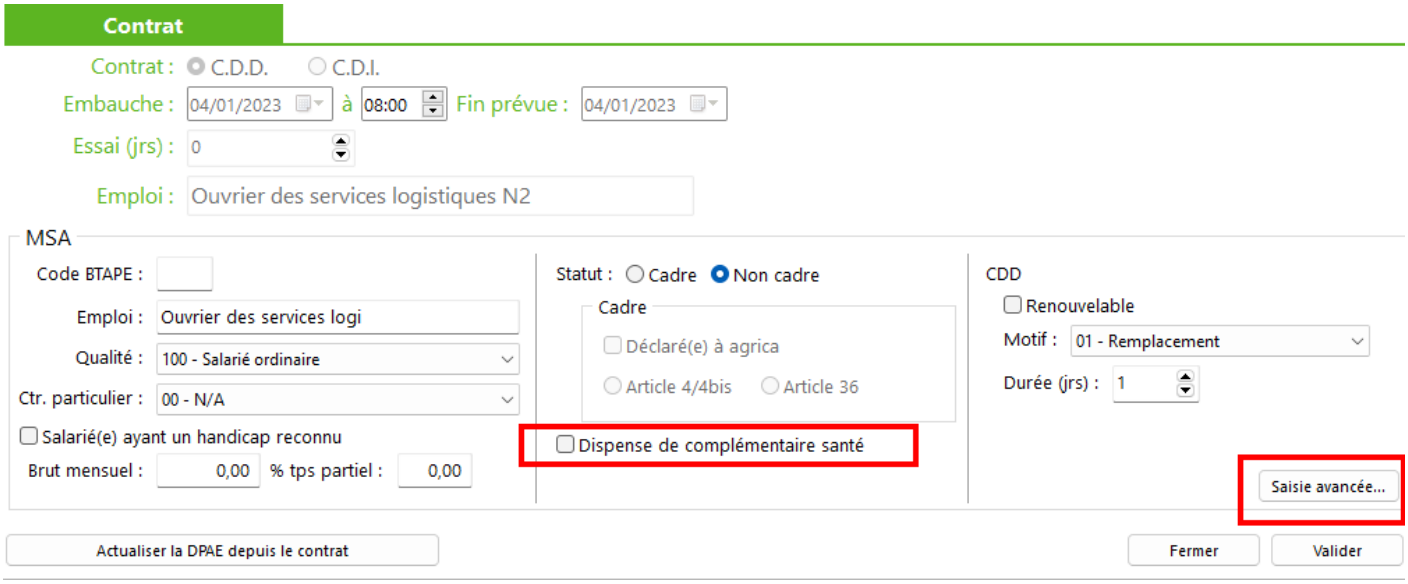
DPAE

La déclaration préalable à l'embauche a été modifiée pour la partie MSA.

En effet, de nouvelles zones sont demandées :

- Dispense de complémentaire santé
- Mise à disposition
- Code métier



On peut saisir ces zones dans l'écran principal DPAE et dans l'écran avancée, mais si la DPAE est générée à partir d'une proposition de contrat ou un contrat, les zones existantes sont reprises (c'est à dire les deux dernières).

Revision #2
Created 2023-03-17 07:39:17 UTC by Valéry HUMEZ
Updated 2023-03-20 09:31:50 UTC